

# TREMPO PEUT RECEVOIR VOTRE **TAXE D'APPRENTISSAGE**

par arrêté préfectoral du 20 février 2020-841 - N° UAI EF : 0442868D

Soutenez le spectacle vivant en 2021

# Bordereau de versement Taxe d'apprentissage 2021

Dans le cadre du décret n° 2020-841 du 20 février 2020 relatif au solde de la taxe d'apprentissage, Trempolino a obtenu un agrément lui permettant de percevoir **jusqu'à 13% du montant global de votre taxe d'apprentissage,** au titre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Le versement de votre taxe d'apprentissage au bénéfice de Trempolino est donc <u>pas plafonné</u> et peut représenter jusqu'à 13 % de votre taxe globale.

## Merci de nous faire parvenir votre versement avant le 31 mai 2021

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à Trempo?

### • PAR CHÈOUE

En adressant ce bordereau et votre chèque à l'ordre de Trempolino:

Trempolino 6 bd Léon Bureau 44200 Nantes

### PAR VIREMENT

IBAN de Trempolino

FR76 1444 5004 0008 0052 6803 515

Merci de bien préciser la référence suivante lors de votre virement :

**TA2021 + NOM DE VOTRE ENTREPRISE** 

Nous vous adresserons (par email) un justificatif de votre versement dans les meilleurs délais.

BORDEREAU DE VERSEMENT À RETOURNER À Trempolino 6 bd Léon Bureau 44200 Nantes	
VOTRE ENTREPRISE	
Raison sociale	
N° de Siret	
Adresse	
CPVille	
Nom et prénom du contact	
Fonction	
Email	
Téléphone	
Votre versement de taxe d'apprentissage à Trempolino:	